

Exposition

A la découverte du
patrimoine bâti
de la Thiérache

1 LE PATRIMOINE BÂTI EN THIÉRACHE

L'Avesnois, un territoire aux multiples paysages

Si son aspect, diversité, le Parc naturel régional de l'Avesnois est composé de plusieurs territoires, ayant chacun une identité propre, les entités paysagères. Le nombre de fait, c'est cette échelle qui a été retenue pour l'étude de l'habitat traditionnel, selon la méthode de diagnostic du patrimoine bâti.

Qu'est-ce qu'une entité paysagère ?

Les paysages que nous observons aujourd'hui ont été construits au fil du temps à partir des caractéristiques géographiques (relief, climat...) et écologiques (eau, vents, brouillards...) des territoires et des activités humaines (agriculture, bocaux, bocaux, bocaux...). Le parcs de l'Avesnois de nos jours est le fruit de zones présentant des caractéristiques homogènes : les entités paysagères.

Le diagnostic raisonné du patrimoine bâti

Il est destiné à analyser la conservation de l'habitat traditionnel, afin de guider les actions de réhabilitation. C'est à une échelle régionale et se place en 2003 par le Parc naturel régional de l'Avesnois en partenariat avec la DRAC du Nord-Pas de Calais et la CCAD du Nord. Le patrimoine bâti est étudié à différents niveaux :

- le niveau 1 :** l'ensemble du territoire du Parc naturel régional de l'Avesnois (carte de l'ensemble du territoire du Parc naturel régional de l'Avesnois).
- le niveau 2 :** les entités paysagères (carte des entités paysagères).
- le niveau 3 :** l'habitat de référence (carte de l'habitat de référence).

Les données recueillies font l'objet d'un guide disponible gratuitement à la Maison du Parc et d'un Brouillon de cartographie. Ces documents sont des outils importants, utilisés notamment par les Communes dans leurs projets d'aménagement.

1999 : Ministère de l'Équipement, du Transport, du Logement et de l'Énergie
2002 : Conseil général de l'Avesnois et du Département du Nord





Maison du Parc
Grange Dimière
4, cour de l'abbaye - BP11203
59550 MAROILLES
Tél : 33+(0)3 27 77 51 60
Fax : 33+(0)3 27 77 51 69
contact@parc-naturel-avesnois.fr
N50° 8' 0,9234" E3° 45' 32,472"
www.parc-naturel-avesnois.fr



Le Parc naturel régional de l'Avesnois bénéficie du soutien financier du Conseil régional Nord-Pas de Calais, du Conseil général du Nord et de l'État Français

Exposition itinérante

INTERET

Cette exposition a pour objectif de présenter au public le patrimoine bâti de la Thiérache.

PUBLIC

- Tout public

CONTENU DE L'EXPOSITION

- Panneau 1 :** l'Avesnois, un territoire aux multiples paysages
- Panneau 2 :** la Thiérache, entre rivières et prairies
- Panneau 3 :** le bocage, un paysage façonné par l'activité humaine
- Panneau 4-5 :** l'implantation du bâti dans le paysage bocager
- Panneau 6 :** le bâti et l'eau
- Panneau 7 :** les caractéristiques du bâti en Avesnois
- Panneau 8 :** les types de maisons
- Panneau 9(x2) :** les types de fermes
- Panneau 10 :** la restauration du bâti traditionnel
- Panneau 11 :** l'intégration d'un bâtiment dans le bocage

PRÉSENTATION

12 panneaux autoportants en toile plastifiée supportés par une structure métallique.

Format des panneaux : H : 220 cm x l : 80 cm.

ACCUEIL DU PUBLIC

L'accès à l'exposition doit être gratuit.

Durant les heures d'ouverture de l'exposition, il est souhaitable qu'une permanence soit assurée pour accueillir les visiteurs.

CONDITIONS DE PRÊT

Pour les communes du Parc naturel régional de l'Avesnois, ainsi que pour les communes associées, le prêt est gratuit (écoles, associations, communes, communautés de communes...)

Pour les communes hors Parc, nous consulter.

L'exposition est à prendre en charge et à retourner par

l'emprunteur à la Maison du Parc.

Assurance : souscrire un contrat pour une valeur de 3 600 euros à partir de son lieu d'enlèvement jusqu'à son lieu de restitution, la Maison du Parc à Maroilles. Nous fournir un exemplaire du contrat.

DEMARCHE À SUIVRE POUR LA RÉSERVATION

-Personne à contacter :

Janice Niewrzeda au 03 27 77 51 60

-Poser une option en fonction des disponibilités.

-Envoyer un courrier au minimum 2 mois avant la date de retrait de l'exposition à :

**Monsieur le Président
du Parc naturel régional de l'Avesnois
Maison du Parc
4, cour de l'abbaye BP11 203
59550 MAROILLES**

-Vous recevrez un courrier de confirmation.

RÉALISATION

Exposition réalisée par le Parc naturel régional de l'Avesnois,

Avec la contribution du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Nord (CAUE), la Direction régionale des affaires culturelles du Nord-Pas de Calais (DRAC), la Région Nord-Pas de Calais, l'Ecomusée de l'Avesnois, le club cartophile de Fourmies-Thiérache.

Photos : Anne AUFFRET/SMPNRA

Grégory BOULEN/SMPNRA

Hélène BRARD/SMPNRA

Sébastien FRÉMONT/SMPNRA

Florent MAILLARD/SMPNRA

Ecomusée de l'Avesnois

Samuel DHOTE